

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 18 MAI 2015

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 122 de MM. P. Kilchenmann et J. Magnin, ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier l'introduction de la correspondance électronique dans la notification des actes officiels.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg, en qualité de collectivité publique, a décidé de poursuivre l'optimisation de la production de ses services (au sens de prestations) et d'assurer rapidité, simplicité et facilité dans sa relation avec les administrés et les citoyens.

Le schéma directeur des systèmes d'information 2014-2017 fait mention de plusieurs projets constituant les fondements de la plate-forme attendue sous le nom de 'guichet virtuel' dans un contexte de cyberadministration. Le concept lui-même traite de plusieurs thématiques fortes, telles que l'architecture des systèmes d'informations, l'identification et l'authentification, la sécurité et l'accessibilité.

La mise en œuvre de ce schéma directeur à partir de 2014 constitue un véritable défi, compte tenu de la réorganisation en cours au sein de l'administration communale, du renforcement de ses compétences, des infrastructures existantes, des travaux d'optimisation et d'assainissement.

L'ouvrage est d'importance: un certain nombre de 'briques' manquent actuellement et font l'objet d'analyses. La mise en œuvre se situe en 2016-2017 afin que, dès 2018, la cyberadministration devienne réalité.

Sous l'angle juridique, l'introduction de la correspondance électronique implique la mise en place d'une plateforme de messagerie sécurisée. Cette dernière utilise, pour leur signature et leur cryptage, des clés basées sur des certificats délivrés par un fournisseur de services de certification reconnu, ceci conformément à la loi fédérale du 19 décembre 2003 sur la signature électronique (fournisseur reconnu).

En conclusion, le Conseil communal a défini une stratégie dans les domaines des technologies de l'information et de la communication; il poursuit la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information pour la période 2014-2017. La mise en œuvre des différentes briques IT, des processus nouveaux et de l'ensemble des thématiques sécuritaires et organisationnelles est conforme à la planification définie et exige une progression par étapes".